

GESTION

(Supplément au N° 317 – Juillet 2009)

CCPMA PREVOYANCE

Assemblée Générale du 23 juin 2009

Intervention de Jean-Louis CHAMBON, Président de la FNCD

« Monsieur le président, monsieur le directeur général,
Mesdames, messieurs, mes chers amis,

La crise mondiale est le fruit empoisonné d'une grande illusion collective : celle d'une majorité d'agents économiques qui a cru pouvoir s'enrichir durablement de 15 à 20 % l'an, sur son épargne, son patrimoine immobilier, sur le retour des fonds propres des entreprises (le sinistre ROE^{*}), et tout ceci alors même que la richesse mondiale ne progressait que de 3 % l'an, ce qui est déjà considérable sur une décennie.

Hélas, trois fois hélas, ce qui est en effet possible pour une minorité ne l'est pas pour l'ensemble des acteurs, en tout cas durablement.

C'est une leçon qu'il faudra retenir au moment où s'amorce une sortie de crise avec l'envie, voire le retour, de conduites exotiques ou inadaptées.

Sur ces déséquilibres économiques et financiers structurels, sur ces déficits et endettements abyssaux émerge un nouveau monde.

Un défi pour l'ordre établi. Il faut non seulement « Repenser la Planète Finance », trouver de nouvelles formes de croissance, pérenniser les entreprises, chercher de l'emploi, mais aussi tenter de préserver un modèle social original que l'on dit amortisseur de crise et qui, à ce titre, n'a donc pas de prix même s'il génère un coût.

Ce qui est nouveau, c'est l'arrivée d'un nouvel acteur, tyrannique pour les uns, participatif selon les autres, l'OPINION.

L'opinion s'exprime comme jamais et, d'abord, sur un désir de morale qui s'adresse prioritairement à la classe dirigeante, aux élites ; une exigence pour retrouver le sens de l'exemplarité et des responsabilités.

Le métier de dirigeant qui est mis en question non seulement sur la façon de conduire la politique de l'entreprise, c'est-à-dire le gouvernement d'entreprise, mais aussi sur la capacité à élargir leur champ de responsabilités vers l'environnement et le social.

Sur ce terrain, qui est celui de la morale, de la conscience et de la volonté des hommes et pas seulement celui de l'organisation ou du contrôle des systèmes économico-financiers, le groupe AGRICA et CCPMA Prévoyance disposent d'un avantage concurrentiel que leur confèrent leur histoire, l'esprit de leur gouvernance, l'équilibre statutaire des pouvoirs et le sens du service commun, ce que le conseil d'administration souligne avec pertinence dans un rapport annuel.

Ce capital inestimable devrait pouvoir trouver dans ce nouveau contexte une valorisation qui constituerait un encouragement supplémentaire pour celles et ceux, administrateurs et dirigeants, qui sont attachés à maintenir ces valeurs et le bon fonctionnement du groupe.

Je leur adresse l'hommage qui leur revient, avec d'autant plus de conviction que la Fédération Nationale des Cadres Dirigeants vient de prendre dans le domaine de l'éthique des initiatives majeures en proposant une **charte de déontologie** à laquelle les principaux réseaux de dirigeants se sont ralliés.

Ces principes de bonne conduite de comportement et d'actions me paraissent solidement ancrés dans la culture du groupe AGRICA ; la concertation, la transparence, le respect d'autrui ont largement contribué aux résultats de l'exercice, satisfaisants au plan financier ce qui est assez remarquable en raison des turpitudes du marché.

La gestion prudentielle qui est privilégiée par CCPMA Retraite et Prévoyance et, aujourd'hui, pour nos nouveaux clients - notamment dans le domaine de la santé - est un gage de réussite.

Mais rien n'est acquis ; la crise exacerbe l'instinct de survie et la concurrence. Plus que jamais la pertinence de nos stratégies d'alliance conditionnera l'avenir du groupe et nos partenaires historiques et naturels doivent y conserver une place active. Certes notre coefficient de sympathie et la proximité avec nos marchés seront sans nul doute aussi des atouts importants mais peut-être insuffisants. Face à la guerre des prix et la banalisation de l'offre, le salut passe par la différenciation et l'innovation.

Je suggère, par exemple, de poser un nouveau regard sur le marché porteur de la prévoyance et de la santé des retraités. Manifestement l'uniformité et les conditions des offres en vigueur ne les emballent pas.

Au moment où se profilent de nouvelles règles du jeu - durée d'activité et de cotisation pour les actifs, espérance de vie pour les retraités, enjeu d'images pour les entreprises - n'est-il pas envisageable de remettre à plat les logiques d'approche de ces marchés et de proposer une redistribution des cartes, dans l'intérêt bien compris du triptyque employeurs-actifs-retraités, de nouvelles solidarités, de nouvelles synergies..... ?

Faire bouger les lignes c'est une voie de succès pour AGRICA et CCPMA Prévoyance. *« Il y a pire que l'absence de réussite, c'est le regret de ne pas avoir essayé... ».*

Je conclurai cet intervention avec Chateaubriand qui rappelait, dans ses Mémoires d'Outre Tombe, *« les moments de crise produisent un redoublement de vie chez les hommes : dans une société qui se dissout et se recompose la lutte de deux genres, le choc du passé et de l'avenir, forment une combinaison transitoire qui ne laisse pas un moment d'ennui. »*

Pas un moment d'ennui c'est ce que nous promet le plan d'action du groupe AGRICA qu'il nous reste à servir avec toute notre énergie dans le respect des valeurs du groupe.

Merci de votre attention. »

(*) *Return on equity*

« LA FNCD, ASSOCIATION DE DÉFENSE DES ÉPARGNANTS OU ACTIONNAIRES »

La FNCD, organisation représentative des épargnants ou des actionnaires, considérant que,

- les dirigeants salariés avaient l'obligation de compenser par un effort d'épargne tout particulier la baisse drastique du pouvoir d'achat des pensions vieillesse des régimes obligatoires de SS (qui pour les plus jeunes peinera à garantir 50% du dernier salaire)
- ce qui fait d'eux des souscripteurs de contrats d'assurance vie ou des acheteurs d'instruments financiers divers dont des actions,

Il a été décidé de déclarer auprès de l'AMF la qualité d'association de défense des épargnants ou actionnaires de la FNCD.

Dès lors, en cas de besoin tout comme d'autres (ADAM, par exemple), nous aurons qualité pour engager au besoin des actions contentieuses sur ces sujets. Cela fait partie des missions de défense que l'évolution rendait utile de permettre à notre fédération. Dans le même esprit nous avons obtenu de l'ANSA (association nationale des sociétés par action) de siéger à son Comité Consultatif des Actionnaires où la FNCD est représentée par son président, ce qui permet de suivre l'évolution de la réglementation sur les actions et de défendre les droits des actionnaires, au stade de l'élaboration réglementaire, comme de donner aux grands émetteurs l'opinion et la sensibilité des actionnaires individuels au regard de divers aspects notamment pour tout ce qui a trait au déroulement des assemblées générales, ou au respect des droits des minoritaires.

L'ANSA étant consultée tant par la Commission Européenne que par la Chancellerie ou le ministère des Finances lors de l'élaboration des textes législatifs ou réglementaires, cette présence nous ouvre accès à ces consultations nous permettant de donner nos avis. Au plan européen l'ANSA est membre fondateur d'European Shareholders et lors de chaque réunion du Comité Consultatif son négociateur au plan européen, Monsieur P. Marsal, vient donner un point de situation et entendre nos remarques pour les prendre en compte.

Cette présence auprès des instances de réflexion relatives à l'évolution du cadre réglementaire concernant l'épargne a été complété par la réponse positive faite l'année dernière à l'invitation à participer au conseil d'administration de la FAIDER (Fédération des associations indépendantes de défense de l'épargne retraite) qui offre un niveau de pertinence de la réflexion comparable à celui de l'ANSA, à la différence que l'ANSA regroupe les sociétés par actions émettrices alors que la Faider regroupe les grandes structures de défense des assurés-vie ou les groupements souscripteurs de contrats (Agipi, Guaipare, Amap) et non les sociétés d'assurance.

Les moyens de la Faider proviennent des cotisations de ses membres, les grands groupes contribuant chacun à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros à comparer avec les 500 euros nous permettant de participer au tour de table ! Afin d'améliorer l'efficacité de son action, la Faider a décidé de soutenir la création d'un échelon de représentation des épargnants au plan européen en vue de pouvoir suivre au plus près des autorités de la Commission l'élaboration des directives européennes concernant tant l'actionnariat que l'assurance vie dont dépend l'épargne retraite, et qui conditionne les modalités à transposer en droit interne qui déterminent le contenu des contrats souscrits en France.

C'est ainsi que les modalités d'évolution du contenu du dispositif Solvancy II qui détermine les modalités de comptabilisation et de détermination des fonds propres des organes d'assurance ne sauraient nous laisser indifférents, tout comme les modalités de Bâle II au regard des établissements financiers.

Etant dans une phase où le pouvoir réglementaire glisse progressivement en ces matières du niveau national au niveau européen, pouvoir suivre les évolutions à ce stade est indispensable, et à mes yeux une fédération de dirigeants, comme celle qui nous réunit, a toute légitimité pour se sentir invitée à s'y associer. C'est ce que nous offrent tant l'Ansa que la Faider.

Ces organismes traitent de ces questions avec l'esprit « sociétés de capitaux » et ignorent ce qu'il est de tradition de qualifier d'esprit mutualiste ou de gestion paritaire. Aussi convient-il que nous apprécions ce qui peut diverger éventuellement entre les deux approches, si tant est qu'il existe une différence dans la mesure où tant Groupama que le Crédit agricole, par exemple, agissent par société de capitaux interposées, tout comme les grands groupes coopératifs. Cependant demeurent des rémanences faisant obstacle jusqu'à présent au regroupement des représentations des adhérents ou assurés avec celles représentant les souscripteurs auprès des sociétés de capitaux d'origine non mutualiste.

Il me paraît que ces réticences n'ont qu'un caractère transitoire, tenant à l'histoire et à l'engagement de certains hommes, et que cela ne devrait pas faire obstacle à la poursuite et au renforcement des partenariats engagés. L'ouverture de la FNCD, la convergence des réseaux qu'elle a favorisés, comme l'évolution de son tour de table ou l'évolution des systèmes de retraite obligatoires invitent à s'engager résolument dans la défense tant des souscripteurs d'assurance vie que des épargnants que sont les dirigeants salariés que nous représentons et que les partenariats rappelés ci-dessus évoquent.

Soulignons pour compléter que tant le président de l'ANSA que celui de la FAIDER sont membres du Comité Consultatif du Secteur Financier qui fonctionne auprès du Ministre des Finances, et que l'auteur de ces lignes est, à titre personnel, membre de la commission consultative épargnants de l'AMF et du comité ANSA, comme représentant de la FNCD membre du conseil de la FAIDER.

Ajoutons, pour conclure, que tout ce qui précède n'a d'intérêt que pour autant que la FNCD réunisse en son sein des personnes intéressées au suivi de ces questions. C'est aussi un des volets sur lesquels il conviendra de recueillir les fruits de la réflexion que ces lignes ont vocation d'ouvrir.

Marcel JAYR

LE CRA - Cédants et Repreneurs d'affaires

Le dynamisme des « sages » au service des dirigeants-entrepreneurs



Association nationale animée par d'anciens dirigeants, représentée au niveau régional par 70 délégations.

Depuis 1985, plus de 10 000 dirigeants ont confié leur entreprise à vendre au CRA, et plus de 23 000 personnes, cédants ou repreneurs, ont adhéré à l'Association.

Soucieuse d'être à l'écoute de ses adhérents, CRA, qui intervient essentiellement dans la transmission des PME/PMI de 5 à 100 salariés, a développé au cours du temps, divers « outils » évolutifs **d'aide à la transmission** :

- Des **stages de formation** à la reprise, de 3 ou 4 semaines, à Paris, Lyon, animés par des praticiens. Plus de 15 000 candidats ont été déjà formés, dont la moitié, au sortir du stage, ont repris une entreprise dans les deux ans.
- Un **accompagnement avec partage d'expériences**, par les délégués, dirigeants expérimentés, pour aider le repreneur à formaliser et faire connaître son projet de reprise, via le site CRA.
- Des **groupes de repreneurs**, (de 6 à 8 membres), pour combler la « solitude du repreneur », et lui apporter aide et assistance, tout au long du parcours, dans un esprit amical de partage de l'expérience et des connaissances, avec le concours **d'experts** agréés, notamment dans les domaines du droit, de la fiscalité, de la finance.
- Des **réunions d'information** périodiques sur des sujets d'actualité et touchant à la transmission, animées par des avocats, experts comptables, intermédiaires.
- Un **site Internet**, consultable par tous, avec d'une part un fichier d'affaires à céder, d'autre part des profils de repreneurs qualifiés, accessibles par un système de sélection multi-critères.(www.cra-asso.org)
- Des **journées de sensibilisation à la préparation en amont de la cession** existent **pour les cédants**, traitant de la recherche du profil du repreneur, des méthodes d'évaluation, de la constitution du dossier de présentation, et de l'optimisation fiscale et patrimoniale de la transaction.
- Un ouvrage collectif, recueil de bonnes pratiques, étoffé de nombreux exemples, « **Transmettre ou reprendre une Entreprise** » publié, chez Prat Editions, préfacé par Laurence Parisot, décrit les étapes successives d'une reprise, du double point de vue d'un « cédant » et d'un « repreneur » .
- Le **Trophée de la reprise**, créé en 2008, en partenariat avec BNP Paribas, SAGE/Institut Sage, Gan Assurances, le cabinet Varoquier Associés, récompense une reprise exemplaire depuis au moins 2 années, suivie d'un développement remarquable, par un prix de 10 000 € remis au Salon des Entrepreneurs.

Des **partenariats** permanents sont noués par ailleurs avec les institutionnels de la transmission : OSEO, APCE, CCI, les banques, l'ordre des Experts-Comptables, les syndicats patronaux et professionnels.

Enfin, les **Clubs d'Entrepreneurs CRA**, animés par votre serviteur, depuis 2006, (Paris, Lyon) ont pour ambition de prolonger, au-delà de la reprise, l'esprit d'entraide et de convivialité initié sur les bancs du CRA. Ils se réunissent autour d'experts traitant de thèmes d'actualité, de choix de management, de modalités de développement . Ils constituent un vivier d'expériences enrichissantes, un lieu d'échanges entre dirigeants de PME sur des problèmes communs.

Dominique Boudet

Administrateur

Délégué à Paris du CRA (www.cra-asso.org)

APECITA ACTUALITE

La FNCD est désormais représentée au sein du conseil d'administration de l'APECITA par un deuxième représentant, Didier GAUCHER, directeur général de la chambre d'agriculture de la Charente Maritime qui y siège au sein du collège salarié.

L'APECITA est une association composée à parité de représentants des employeurs et des salariés, avec vocation première de répondre aux attentes des employeurs et des salariés en matière d'emploi dans le secteur agricole et para agricole.

Le financement de l'association est assuré à 60 % par les recettes liées aux cotisations versées par les employeurs affiliés à la MSA et assises sur la masse salariale des cadres, le complément étant constitué de la taxe d'apprentissage, de subventions régionales et européennes et surtout de prestations marchandes.

En effet, l'APECITA entreprend de développer depuis quelques années, auprès des employeurs des services d'accompagnement au recrutement, qui s'apparentent pour la plupart à ce que proposent les cabinets spécialisés, avec l'avantage d'un fichier très large, associé à des tarifs très compétitifs.

Concernant son activité de placement, l'APECITA a connu une année 2008 plutôt bonne au niveau des offres d'emploi traitées (plus de 16.000) par contre la pénurie de candidats s'est faite durement ressentir. Les explications données à ce déséquilibre offre-demande sont avant tout d'ordre démographique (papy boom), même si la désaffection des jeunes pour les formations et les métiers agricoles constitue aussi une cause non négligeable.

Le conseil d'administration de l'APECITA considère que 2009 sera une année difficile en matière d'emploi y compris dans l'agriculture.

Michel LE LAN

Nota : Article rédigé suite à un entretien avec Philippe PELVET, directeur général de l'APECITA